

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHILLE

SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

Date de convocation : 23/06/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents :

Votants :

L'an deux mille vingt-six, le vingt neuf juin, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Maurice GALLET, Maire.

Présents : : Edwige BALKANSKI, Nathalie BOSVIEL, Delphine CHEVRIER, Emilie DUJONC, Hubert FERREUX, Maurice GALLET, Morgane GERY, Guy LACROIX, , Hervé PAGET

Excusé Christian POLETTI, Gilbert SIMONOT pouvoir à Edwige BALKANSKI

Secrétaire de séance : Guy LACROIX

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21/04/2026.
- Suppression d'emploi
- Retrait délibération 2026-011
- Délégations du conseil municipal au maire
- Commissions ECLA désignation des délégués
- Subventions aux associations
- Rétrocession voirie
- Commissions communales désignation des membres
- Informations et questions diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 :

Le procès verbal de la séance du 21 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

2- Suppression d'emploi :

Délibération n°2026-024

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial. Compte tenu de l'avancement de grade de David FERNOUX, il convient de supprimer l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier comme suit le tableau des emplois à compter du 01/07/2026, Grade : adjoint technique principal de 2^{ème} classe : ancien effectif 1 nouvel effectif 0

VOTE : 10 POUR

3- Retrait délibération 2026-011 :

Délibération n°2026-025

Vu le courrier de la préfecture du 20 mai 2026

Vu l'absence de limite concernant les dommages provoqués par les véhicules municipaux dans la délibération relative aux délégations du conseil municipal au maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retirer la délibération 2026-011 relative aux délégations du maire.

VOTE : 10 POUR

4- Délégations du conseil municipal au maire :

Délibération n°2026-026

Le maire rappelle que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le conseil, après avoir entendu le maire, Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le maire les délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Afin de favoriser une bonne administration de la commune, le conseil municipal à l'unanimité décide de confier à Monsieur le maire un certain nombre de délégations (réalisation des emprunts, passation de marchés, de contrats, d'assurance, droit de préemption ...).

VOTE : 10 POUR

5- Commissions ECLA désignation des délégués :

Délibération n°2026-027

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les membres suivants pour participer aux différentes commissions d'ECLA :

Commissions	Titulaire	Suppléant
Aménagement du territoire, PLUI-HM, aménagement numérique, gens du voyage	Hervé PAGET	Edwige BALKANSKI
Voirie	Maurice GALLET	
Transports, mobilités douces	Hubert FERREUX	Emilie DUJONC
Urbanisme, habitat, transition écologique	Gilbert SIMONOT	
Culture, politique de la ville	Edwige BALKANSKI	Emilie DUJONC
Bâtiments, infrastructures, énergie		
Sports, vie associative	Nathalie BOSVIEL	Delphine CHEVRIER
Enfance, jeunesse, convention territoriale globale	Emilie DUJONC	
Communication, cohésion territoriale		
Finances	Christian POLETTI	Maurice GALLET

VOTE : 10 POUR

6- Subventions aux associations :

Délibération n°2026-028

Après avoir pris connaissance des différentes demandes de subvention d'associations locales, le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

A.P.E.I. :	150 €
OASIS :	150 €
Comité d'animation de CHILLE :	200 €
Restos du cœur :	200 €
La ligue contre le cancer :	200 €
Gaspard et Luna	200 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lons-Le-Saunier	150 €
Prévention routière	100 €
Harmonie municipale de Lons	150 €
AMRJ	150 €
Centre ATHENA	150 €

VOTE : 10 POUR

7- Rétrocession de voirie :

Délibération n°2026-029

Considérant que la société CITEA est propriétaire de la parcelle cadastrée AA 247, d'une superficie de 378m², située aux Cheneviers lotissement l'arboretum ; que cette parcelle est affectée à l'usage de voirie et dessert le lotissement l'arboretum ; l'intérêt pour la commune d'acquiescer cette emprise afin d'assurer la gestion, l'entretien et la sécurisation de la voirie ; considérant l'accord intervenu avec la société venderesse pour une cession à l'euro symbolique ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver l'acquisition auprès de la société CITEA de la parcelle cadastrée section AA 247, d'une superficie de 378 m², au prix de 1 euros.

Dit que les frais de notaire seront à la charge du vendeur.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

VOTE : 10 POUR

8- Désignation des membres des commissions communales :

Délibération n°2026-030

Le Maire propose la création de commissions communales suivantes :

- Commission finance
- Commission voirie
- Commission bâtiments / travaux
- Commission environnement / urbanisme
- Commission communication / bulletin municipale

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les membres des différentes commissions communales comme suit avec 3 membres maximum :

	Responsable	Membres
Finances	Christian POLETTI	Hubert FERREUX Edwige BALKANSKI
Voirie	Delphine CHEVRIER	Hervé PAGET
Bâtiments / travaux	Hervé PAGET	Guy LACROIX
Environnement / urbanisme	Gilbert SIMONOT	Edwige BALKANSKI Nathalie BOSVIEL
Communication / bulletin municipal	Edwige BALKANSKI	Delphine CHEVRIER Hubert FERREUX Morgane GERY

VOTE : 10 POUR

9- Informations et questions diverses

- La commune envisage d'adhérer à intramuros, cette plateforme met à disposition un site internet et une application mobile pour informer les habitants.
- Les relations commune et associations sont abordées.

Séance levée à 19h54

Le Maire
Maurice GALLET



Le secrétaire de séance

